

**ECOLE COMMUNALE**  
**2 CHEMIN DE LA PLAINE 26600 SERVES SUR RHONE**

**Bilan relatif aux résultats de la surveillance de la qualité de l'air intérieur**

Conformément aux dispositions des articles R. 221-30 et suivants du code de l'environnement, notre établissement a fait l'objet d'un contrôle de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux dont les résultats sont les suivants :

Date de prélèvement des polluants (période de chauffe) : **du 10/12/2018 au 14/12/2018**

Date de prélèvement des polluants (période hors chauffe) : **du 20/05/2019 au 24/05/2019**

**REMARQUES (En cas de dépassement):**

**Résultats pour l'évaluation des moyens d'aération**

Date de l'évaluation des moyens d'aération : 13/07/2018

Conclusions du rapport d'évaluation des moyens d'aération :

Indice A+ **Indice A** Indice B Indice C

**Indice A+**

défini après observation d'un système de ventilation mécanique en place sur l'ensemble de l'établissement avec un constat d'ouvrants donnant sur l'extérieur en fonctionnement, accessibles et manœuvrables entre 80 et 100%.

**Indice A**

défini après simple constat d'ouvrants donnant sur l'extérieur en fonctionnement, accessibles et manœuvrables entre 80 à 100%, sans système mécanique de ventilation.

**Indice B**

défini après constat d'ouvrants donnant sur l'extérieur en fonctionnement, accessibles et manœuvrables entre 50 à 80% sans système mécanique de ventilation.

**Indice C**

défini après constat d'ouvrants donnant sur l'extérieur en fonctionnement, accessibles et manœuvrables inférieurs 50% (ou inexistant) sans système mécanique de ventilation.

**Résultats pour le Benzène(\*) à mesurer en application du I de l'article R. 221-30**

Pièces	Concentration moyenne des deux séries de prélèvement (µg/m3)	Valeur guide en vigueur 2µg/m3
Classe 2	0,7	
Salle de motricité	0,9	
Garderie	0,7	

Pièce	Maximum relevé sur l'établissement sur une série de prélèvement (µg/m3)	Valeur limite en vigueur 10 µg/m3
Salle de motricité	1,1	

Extérieur Hiver (µg/m3 d'air)	1,0
Extérieur Été (µg/m3 d'air)	0,6

**Résultats pour le Formaldéhyde(\*) à mesurer en application du I de l'article R. 221-30**

Pièces	Concentration moyenne des deux séries de prélèvement (µg/m3)	Valeur guide en vigueur 30µg/m3
Classe 2	8,6	
Salle de motricité	7,9	
Garderie	7,2	

Pièce	Maximum relevé sur l'établissement sur une série de prélèvement (µg/m3)	Valeur limite en vigueur 100 µg/m3
Salle de motricité	10,9	

**Légende :**

**Benzène** < V Guide 2 > VLimite 10 (unité en µg/m3)



**Formaldéhyde** < VGuide 30 > VLimite 100 (unité en µg/m3)

**Résultats de l'indice de confinement calculé en application du III de l'article R. 221-30**

Pièces	Indice de confinement	Valeur limite en vigueur Indice 5
Classe 2	2	
Salle de motricité	1	
Garderie	1	

**Légende :**

**Indice de confinement** 0 et 3 4 5

	<b>Contrôle conforme en date 09/07/2019</b>	
	<b>valide 7 ans</b>	<b>jusqu' au 09/07/2026</b>
<small>LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES 37 Av de Lautagne – BP 118 – 26904 VALENCE cedex 9 TEL : 04.75.81.70.70 laboratoire@ladrome.fr</small>		
	<small>La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation atteste la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par une étoile (*). Accréditation Cofrac n°1-0852, portée disponible sur www.cofrac.fr</small>	
